

**PROCÈS-VERBAL DE LA 104^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

2 décembre 2015, à 13 h 30

Adopté tel que rédigé à la séance du 30 mars 2016

Procès-verbal de la 104^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 2 décembre 2015, à 13 h 30, à la salle Strauss de l'Hôtel Plaza Québec situé au 3031, boulevard Laurier à Québec. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M. Normand Bolduc, président du Conseil
Mme Marie Auger
Mme Suzanne Danino
M. Pierre D. Denault
M^e Santina Di Pasquale
Mme Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M^e Marie Lamarre
M^e Lucie Le François
M. Michel Marchand
M^e Anne Morin
M^e Louis Morin
M^e Mathieu Proulx
M^e Patrick Simard
M^e Alain Turcotte

Mme Nathalie Diamond, secrétaire du Conseil

Sont aussi présentes :

M^e Nathalie Lachance, adjointe au président
Mme Josée Langlois, agente de recherche en droit

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 31.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Monsieur Bolduc informe les membres que le mandat de M^e Robert Côté à titre de président de la Commission des relations du travail et membre d'office du Conseil de la justice administrative a pris fin le 1^{er} décembre dernier avec sa retraite.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur Bolduc demande que soit ajouté le point 6.1 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2015 QCCJA 796 » après le point 6.

Sur la proposition de madame Jill Leslie Goldberg, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

3. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 15 septembre 2015 et de la séance électronique du 1^{er} au 2 octobre 2015

Sur la proposition de madame Suzanne Danino, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 15 septembre 2015 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de monsieur Pierre D. Denault, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance électronique du 1^{er} au 2 octobre 2015 tel qu'il a été rédigé.

4. Rapport du président

4.1 Projet de loi numéro 51 assujettissant les présidents des conseils de discipline à la compétence du Conseil

M^e Lachance informe les membres que l'étude détaillée du projet de loi 51 intitulé Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives s'est terminée le 10 novembre dernier.

La loi a été sanctionnée le 19 novembre (chapitre 26 des lois de 2015) et elle est entrée en vigueur le même jour sauf pour certains articles qui entreront en vigueur à la date fixée par le gouvernement.

En ce qui a trait aux dispositions touchant particulièrement le Conseil, les articles 23.1 et 23.3 de cette loi sont en vigueur. Ils prévoient respectivement le remplacement d'un président visé par une plainte par un vice-président de son

tribunal lors des séances du Conseil ainsi que la composition d'un comité d'enquête visant un président de tribunal. Tous les articles concernant le Bureau des présidents des conseils de discipline entreront en vigueur à la date fixée par le gouvernement.

Afin d'assurer une meilleure compréhension, un tableau explicatif préparé par M^e Lachance a été distribué aux membres du Conseil lors de la séance.

Lorsque tous les articles des chapitres 15 et 26 des lois de 2015 relatifs au Conseil de la justice administrative seront en vigueur, une mise à jour du recueil de lois et de règlements sera préparée et distribuée à tous les membres.

4.2 Préparation du rapport annuel

M^e Lachance informe les membres que le rapport annuel 2014-2015 du Conseil est toujours en préparation. Il sera rendu public dans les meilleurs délais.

4.3 Remplacement du membre citoyen choisi après consultation de la Chambre des notaires

Monsieur Bolduc informe les membres qu'il est toujours en attente d'une nomination.

Tel qu'il s'était engagé à le faire au mois de septembre dernier, il a prévenu la ministre de la Justice de la nomination à effectuer.

Un rappel sera fait prochainement au cabinet de la ministre de la Justice. À cette occasion, il attirera aussi l'attention de la ministre sur les modifications à la composition du Conseil attribuables à la création du Tribunal administratif du travail.

4.4 Liste téléphonique des membres

Un nouveau tableau a été remis aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance.

5. Sujets d'information

5.1 Requêtes en révision judiciaire dans les dossiers 2013 QCCJA 669 et 2014 QCCJA 691

M^e Lachance rappelle aux membres que ces requêtes seront entendues par la Cour supérieure de Montréal le 30 mars 2016. M^e Madeleine Lemieux représentera le Conseil.

5.2 Formation des nouveaux juges administratifs du Tribunal administratif du Québec et de la Régie du logement

Monsieur Bolduc informe les membres que le Conseil a été invité à participer à la formation de deux nouveaux membres du TAQ le 16 septembre dernier à Québec. En compagnie de M^e Lachance il a présenté le Conseil, son processus de traitement des plaintes et il a attiré l'attention sur les motifs de plaintes les plus fréquents.

De même, le 23 novembre dernier, une formation sur la déontologie et le Conseil de la justice administrative a été offerte à deux nouveaux régisseurs de la RDL à Montréal.

Une autre formation est prévue le 7 janvier prochain au Bureau des présidents des conseils de discipline à Montréal. Les futurs membres du Conseil seront rencontrés en avant-midi afin de leur expliquer le fonctionnement du Conseil et l'ensemble des présidents seront rencontrés en après-midi.

5.3 Revue de presse

Madame Langlois présente aux membres les articles de presse, la doctrine et la jurisprudence récents relatifs aux activités du Conseil.

5.4 La Politique relative à l'attribution des contrats de services juridiques au Tribunal administratif du Québec

Monsieur Bolduc invite M^e Proulx à présenter aux membres la nouvelle Politique du TAQ en cette matière. Cette Politique a été remise aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance.

M^e Proulx explique la genèse du projet et fait état des travaux concernant notamment les modalités d'attribution des contrats et l'éthique.

M^e Proulx informe les membres que cette Politique a été adoptée par le TAQ au mois de septembre dernier.

M^e Marie Lamarre se joint à la séance du Conseil à 13 h 52.

6. État et suivi des dossiers de plainte et information de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 12 novembre 2015, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. 42 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2015-2016 pour un total de 58 plaintes dont 22 actuellement en traitement.

Il y a trois dossiers d'enquête actifs (703, 722 et 769).

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance cet avant-midi : il y avait 16 dossiers inscrits à l'ordre du jour. L'examen de deux plaintes a été reporté à la séance du mois de mars 2016, une plainte a été déclarée recevable et 13 plaintes ont été déclarées irrecevables.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 750, 752, 758, 759, 764, 765, 766, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 784, 785, 786, 787 et 788.

Monsieur Bolduc invite les membres qui le désirent à commenter les décisions. Un commentaire est formulé à l'attention des membres du comité de relecture qui en prennent bonne note. Une décision rectifiée sera transmise aux parties.

6.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2015 QCCJA 796

Dossier n^o 796 :

N ^o de dossier CJA :	796
Nom de la plaignante :	Madame Nadia Poitras
Nom du membre qui fait l'objet de la plainte :	M ^e Carl Leclerc
Tribunal :	Tribunal administratif du Québec

Lors de sa séance du 2 décembre 2015, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par madame Nadia Poitras contre M^e Carl Leclerc, membre du Tribunal administratif du Québec. En conséquence, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 21 septembre 2015 madame Nadia Poitras porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre le juge administratif Carl Leclerc du Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un membre du Tribunal administratif du Québec, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3);

ATTENDU QUE lors de la séance du 2 décembre 2015 du Comité d'examen de la

recevabilité des plaintes, la plainte portée par madame Nadia Poitras contre le juge administratif Leclerc a été déclarée recevable au sens de la Loi sur la justice administrative;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 186 de la Loi sur la justice administrative prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 3^o à 9^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 186 de la Loi sur la justice administrative énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 2^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative ou choisi à partir d'une liste établie par le président du Tribunal administratif du Québec après consultation de l'ensemble de ses membres;

ATTENDU QUE l'article 187 de la Loi sur la justice administrative prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Julien, appuyée par monsieur Michel Marchand, il est résolu, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 21 septembre 2015 par madame Nadia Poitras contre M^e Carl Leclerc au regard notamment des articles 3, 5, 6, 7 et 8 du Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec (RLRQ, chapitre J-3, r.1) quant au comportement de M^e Leclerc à l'égard de la plaignante lors de l'audience tenue le 15 juillet 2015 dans le dossier numéro SAS-Q-199891-1403.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Anne Morin, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Madame Marie Auger, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Lucie Le François, membre du Conseil de la justice administrative et membre du Tribunal administratif du Québec.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Lucie Le François, M^e Hélène Gouin, membre du Tribunal administratif du Québec, est désignée membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

7. Suivi des dossiers d'enquête en cours

Monsieur Bolduc invite les présidents à présenter un suivi de leur dossier.

- **Dossier 2014 QCCJA 703**

M^e Simard informe les membres que l'enquête est suspendue jusqu'en janvier 2016 en raison de l'état de santé du commissaire.

- **Dossier 2014 QCCJA 722**

M^e Santina Di Pasquale informe les membres que des audiences ont été tenues les 16 et 17 novembre derniers à Montréal. Une troisième audience est fixée le 12 janvier 2016.

- **Dossier 2015 QCCJA 769**

M^e Lucie Le François informe les membres qu'une audience est fixée le 13 janvier 2016 à Montréal.

8. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2012 QCCJA 627

Ce Comité d'enquête constitué pour statuer sur la plainte de M^e Hélène de Kovachich à l'égard de M^e Guy Gagnon, membre du Tribunal administratif du Québec, était présidé par M^e Louis Morin et l'affaire a été mise en délibéré le 15 octobre 2015.

Vers le 18 novembre 2015, M^e Morin a transmis au Conseil le rapport d'enquête majoritaire et ses conclusions.

Ce rapport a été transmis à tous les membres, qui en ont pris connaissance.

La proposition de M^e Marie Lamarre, dûment appuyée par madame Jill Leslie Goldberg, voulant que le rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2012 QCCJA 627 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête.

9. Recommandation du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2011 QCCJA 560

Ce point de l'ordre du jour résulte d'une recommandation formulée par le Comité d'enquête 560 à la toute fin de son rapport et dont le Conseil a pris acte à sa séance électronique du 1^{er} au 2 octobre 2015.

Le Comité d'enquête a fait la recommandation suivante aux membres du Conseil :

« RECOMMANDE au Conseil de la justice administrative de prévoir un mécanisme de préenquête en cas de saisine en vertu de l'article 9.5 de la Loi sur la Régie du logement. »

Cette recommandation du Comité d'enquête découle de certains constats tirés de l'enquête :

- Une enquête de ce type (manquement ne concernant que l'exercice de ses attributions administratives) doit se limiter à l'aspect déontologique qui est au cœur de la mission du Conseil (manquement de nature déontologique);
- Le manquement allégué doit présenter un lien clair, précis et non équivoque avec les paramètres de l'article 8.1 de la Loi sur la Régie du logement : il s'agira d'un manquement au Code de déontologie, une activité ou une situation incompatible avec la charge qu'il occupe, ou un manquement relatif aux conflits d'intérêts;

Les membres du Comité d'enquête sont d'avis qu'une préenquête permettrait de découvrir, dans la source de la demande d'enquête, l'existence *prima facie* de motifs déontologiques lorsqu'il est question d'un acte de gestion et ainsi assurer la légalité de l'enquête demandée.

Les membres du Conseil discutent entre eux.

Ils prennent acte de cette recommandation. Toutefois, ils sont d'avis que l'article 193 de la Loi sur la justice administrative impose au Conseil de constituer un comité d'enquête lorsque le ministre le demande. Le Conseil n'a aucune latitude à cet égard. Par contre, puisqu'un comité d'enquête est maître de sa procédure, il pourra toujours décider des mesures qui s'imposent suivant les circonstances.

10. Comité pour la révision des lettres types

Ce Comité a été formé le 3 décembre 2014. Il est composé de M. Normand Bolduc, Mme Nathalie Diamond, M. Simon Julien, M. Michel Marchand, M^e Louis Morin et M^e Patrick Simard.

Un cartable regroupant les lettres types relatives aux demandes de renseignements, au traitement des plaintes et aux enquêtes a été confectionné et

remis aux membres du comité qui se sont réunis le 8 avril 2015 par visioconférence.

Les membres du comité ont apporté des modifications à la plupart des lettres.

En prévision de la séance du 15 septembre dernier, M^e Lachance avait transmis, lors de l'envoi de la documentation utile à la préparation de la séance, un document regroupant les lettres et les formulaires types modifiés.

Madame Goldberg et M^e Di Pasquale ont constaté des lacunes dans la traduction anglaise de certains passages des lettres ou formulaires types.

Madame Goldberg a procédé à la révision des traductions anglaises et les lettres ou formulaires types ont été modifiés en conséquence. M^e Lachance a remis aux membres au début de la séance un document regroupant les lettres et formulaires ainsi modifiés

M^e Lachance annonce qu'une révision de nos dépliants aura lieu cet automne afin de tenir compte des modifications apportées à la compétence du Conseil.

11. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

30 mars 2016 à 9 h 30 à Montréal

14 juin 2016 à 13 h 30 à Québec

13 septembre 2016 à 9 h 30 à Montréal

7 décembre 2016 à 13 h 30 à Québec

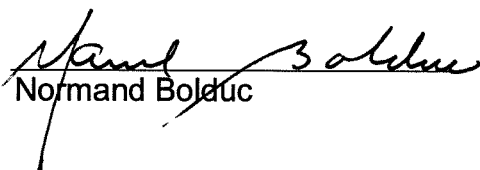
12. Questions diverses

Monsieur Bolduc informe les membres du Conseil qu'il enverra une lettre de remerciement à M^e Luc Harvey et M^e Robert Côté pour leur contribution aux travaux du Conseil au cours des dernières années.

13. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 14 h 35.

Le président du Conseil de la justice administrative,


Normand Bolduc